



MONTPELLIER – LA GRANDE MOTTE
Samedi 12 et dimanche 13 février 2022

25^e Concours International de Montpellier – la Grande Motte

INDIVIDUELS – DUOS – GROUPES
Sections Loisirs / Préprofessionnelle

DANSES

Classique / Modern' Jazz / Contemporaine
Hip Hop / Autres Styles (sauf claquettes)

LE PASINO
335 Allée des Parcs – LA GRANDE MOTTE
(à 25km de Montpellier – route des plages)





25^e Concours international Les Espoirs de la Danse

Règlement

Article 1 :

Le concours de danse classique, modern' jazz, danse contemporaine, hip-hop et autres styles est organisé par l'association LES ESPOIRS DE LA DANSE. Il a pour but de favoriser les rencontres entre les jeunes danseurs et les différentes écoles

Article 2 :

La décision du jury **est souveraine**. Les moyennes sont calculées par ordinateur à la table du jury.

Article 3 :

Pendant la durée des épreuves, les parents peuvent photographier leur(s) enfant(s) sans utiliser de flash mais ne doivent en aucun cas faire des prises de vue des autres candidats, « Provence Photo » ayant l'exclusivité du concours.

L'ACCÈS À LA SALLE NE SERA PAS AUTORISÉ PENDANT LE PASSAGE D'UN DEGRÉ.

Article 4 :

La remise des prix aura lieu dans la même journée selon les disciplines et les degrés.

Article 5 :

Tenue. Section loisirs et préprofessionnelle :

Danse Classique - Filles : justaucorps de couleur claire (noir et couleurs foncés interdits pour les solos imposés), collants chair ou rose, jupette autorisée si cette dernière est intégrée au justaucorps et si elle est très courte.

Garçons : tee-shirt blanc, collants gris (collants noirs interdits) et ½ pointes grises ou blanches (avec chaussettes blanches).

Variations libres de la section préprofessionnelle

Les élèves se présenteront en costume de scène mais celui-ci devra obligatoirement laisser les genoux découverts. Dans le cas contraire le candidat sera pénalisé.

Pour le degré Ballerina : Adopter le costume du répertoire. L'enchaînement libre sera présenté en justaucorps à la suite du degré PP4 en variation imposée

Modern'jazz et Danse contemporaine

Pour tous les candidats, une tenue correcte est exigée. Tous les vêtements noirs sont fortement déconseillés pour les solos. En Modern'Jazz, les pantalons flottants et les robes sont interdits pour les passages imposés.

Autres Styles

La tenue devra obligatoirement laisser visible le travail du corps, des bras et des jambes et ne devra pas gêner les mouvements des danseurs (noir déconseillé pour les solos)

Article 6 :

Les variations imposées et les enchaînements doivent être scrupuleusement respectés.

**LE NON RESPECT D'UNE CHOREGRAPHIE ENTRAINERA DES PENALITES
(-0,5 point à chaque modification)**



LE NON RESPECT DU REGLEMENT ENTRAINERA DISQUALIFICATION DU CANDIDAT.

Article 7 :

Les horaires seront communiqués par convocation individuelle (sauf pour les groupes où seul le responsable recevra la convocation).

Article 8 :

La responsabilité de l'association organisatrice ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé à toute personne ou subi par elle, y compris les candidats et accompagnateurs, tant au cours des épreuves qu'au cours des déplacements occasionnés pour le concours.

Article 9 :

Candidats médaillés au concours 2021 en section loisirs

Danse Classique : les candidats, âgés de 8 à 10 ans révolus, ayant obtenu une médaille d'or au concours 2021 peuvent s'ils le désirent se présenter dans la section préprofessionnelle. Dans ce degré PP1, les élèves pourront exécuter 1 ou 2 pirouettes selon la décision de leur professeur (aucune sanction)

Les élèves à partir de 10 ans ayant obtenu une médaille d'or en 2021 devront obligatoirement se présenter dans la section préprofessionnelle. Les médaillés d'argent et de bronze peuvent se présenter en section pré préprofessionnelle mais n'y sont pas obligés.

Les variations devront être scrupuleusement respectées.

Modern'Jazz : Tous les candidats, âgés de 10 ans révolus, ayant obtenu une médaille d'or au concours 2021 devront obligatoirement se présenter dans la section préprofessionnelle.

Les médaillés d'argent et de bronze peuvent se présenter en section préprofessionnelle mais n'y sont pas obligés.

Section Préprofessionnelle

Les candidats doivent respecter l'âge requis pour les différents degrés quelle que soit la récompense obtenue au concours 2021.

Article 10 :

Tous les candidats doivent s'acquitter du montant de l'adhésion à l'association LES ESPOIRS DE LA DANSE.

Article 11 :

En aucun cas les frais d'inscription ne seront remboursés.

Article 12 :

Attention : il n'y a pas de date butoir. Les inscriptions seront closes lorsque le quota de candidats sera atteint.

**LA DATE ET LES HORAIRES DE PASSAGE SERONT COMMUNIQUÉS PAR
CONVOCAION DEUX SEMAINES AVANT LE CONCOURS**